



Assemblée générale

Distr. générale
6 février 2017
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Îles Vierges américaines

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
Le territoire en bref	3
I. Questions d'ordre constitutionnel, politique et juridique	5
II. Budget	7
III. Situation économique	8
A. Généralités	8
B. Tourisme	8
C. Activités manufacturières et bâtiment	9
D. Commerce, transports et services d'utilité publique	9
E. Agriculture et pêche	10
IV. Situation sociale	11
A. Emploi	11
B. Éducation	11
C. Santé publique	12

Note : Les informations figurant dans le présent document de travail proviennent de sources publiques, notamment du Gouvernement du territoire, et de renseignements que la Puissance administrante a communiqués au Secrétaire général le 16 décembre 2016 en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Pour tout complément d'information, se reporter aux documents de travail antérieurs à l'adresse suivante : www.un.org/fr/decolonization/workingpapers.shtml.



D.	Criminalité et prévention	12
V.	Protection de l'environnement et préparation aux catastrophes	13
VI.	Relations avec les organisations et les partenaires internationaux	14
VII.	Statut futur du territoire	14
	A. Position du gouvernement du territoire	14
	B. Position de la Puissance administrante	15
VIII.	Décisions prises par l'Assemblée générale	15

Le territoire en bref

Territoire : Les îles Vierges américaines sont un territoire non autonome au sens de la Charte des Nations Unies. En tant que territoire organisé non incorporé des États-Unis d'Amérique, elles sont administrées par le Bureau des affaires insulaires du Département de l'intérieur des États-Unis.

Situation géographique : Ce territoire est situé dans la partie orientale de la mer des Caraïbes, à 1 730 kilomètres au sud-est de l'extrémité sud-est des États-Unis et à 97 kilomètres à l'est de Porto Rico. Il se compose de quatre îles principales : Sainte-Croix, Saint-John, Saint-Thomas et Water Island. La capitale, Charlotte-Amalie, est située à Saint-Thomas.

Superficie : 352 km²

Zone économique exclusive : 33 744 km²

Population : 103 700 habitants (estimation de 2015)

Espérance de vie à la naissance : 79,8 ans [femmes : 83 ans; hommes : 76,7 ans (estimations de 2014)]

Langues : anglais ou créole anglais (74,70 %), espagnol ou créole espagnol (16,78 %), français ou créole français (6,57 %) et autres langues (1,95 %).

Capitale : Charlotte-Amalie

Chef du gouvernement du territoire : Gouverneur Kenneth E. Mapp

Représentant du territoire au Congrès des États-Unis : Stacey Plaskett a été élue le 8 novembre 2016 et a pris ses fonctions le 3 janvier 2017.

Principaux partis politiques : Parti démocrate, Mouvement des citoyens indépendants, Parti républicain

Élections : Les dernières élections aux postes de gouverneur et de gouverneur adjoint ont eu lieu en novembre 2014. Les élections aux postes de sénateur et de représentant au Congrès ont eu lieu en novembre 2016.

Parlement : Monocaméral (15 sénateurs)

Produit intérieur brut (PIB) par habitant : 29 836 dollars [dollars chaînés de 2009 (estimations de 2015)]

Économie : Le tourisme est l'activité économique principale et représente 80 % du PIB et de l'emploi. Le secteur manufacturier se compose principalement d'une raffinerie de pétrole, de distilleries de rhum, d'entreprises textiles, électroniques et pharmaceutiques et d'usines d'assemblage de montres.

Monnaie : Dollar des États-Unis

Taux de chômage : 11,5 % (estimations d'octobre 2016)

Aperçu historique : Les îles ont appartenu au Danemark de 1754 à 1917 (Antilles danoises). Le 31 mars 1917, le Gouvernement danois en a transféré la propriété aux États-Unis. Depuis, les îles Vierges américaines sont un territoire organisé non incorporé des États-Unis.

I. Questions d'ordre constitutionnel, politique et juridique

1. Les îles Vierges américaines sont un territoire organisé non incorporé des États-Unis. En vertu de la loi organique des îles Vierges de 1936, révisée en 1954, et des modifications ultérieures de la loi organique révisée de 1954, le territoire est doté d'une assemblée législative, appelée également Sénat, chambre monocamérale formée de 15 sénateurs élus par la population pour deux ans. Le pouvoir exécutif est exercé par un gouverneur, élu au suffrage universel depuis 1970 pour quatre ans sur la même liste que le Gouverneur adjoint. Le Gouverneur ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs. Le Gouverneur nomme, sur avis et avec le consentement du Sénat, les chefs des départements de l'exécutif, exerce un droit d'approbation et de veto sur les textes législatifs et peut prendre des décrets.

2. En novembre 2014, le candidat indépendant Kenneth Mapp a été élu aux fonctions de gouverneur et Osbert Potter à celles de gouverneur adjoint. Les mandats de Kenneth Mapp et d'Osbert Potter prendront fin en novembre 2018, lors des prochaines élections prévues pour les postes de gouverneur et de gouverneur adjoint. Le territoire élit également à la Chambre des représentants des États-Unis un représentant qui a le droit de vote dans les commissions. La candidate démocrate Stacey Plaskett a été réélue à cette fonction pour un second mandat le 8 novembre 2016. Les élections sénatoriales du territoire se sont tenues le même jour. Les sénateurs et le représentant au Congrès sont élus pour un mandat de deux ans, renouvelable indéfiniment.

3. Le système judiciaire du territoire comprend un tribunal de district, une cour supérieure et une cour suprême, celle-ci étant entrée en fonctions en janvier 2007. La Cour suprême des îles Vierges américaines est une juridiction d'appel qui connaît des appels décidés par la Cour supérieure. Depuis la création de la Cour suprême, la justice fédérale n'a plus à intervenir dans les affaires juridiques purement locales. En décembre 2012, le Président des États-Unis a promulgué la loi n° 6116 de la Chambre des représentants, donnant à la Cour suprême des États-Unis compétence pour statuer directement sur les recours formés contre des arrêts de la Cour suprême des îles Vierges américaines. Le projet de loi émanait de la représentante du territoire au Congrès.

4. Depuis la révision de la loi organique des îles Vierges par le Gouvernement des États-Unis en 1954, quatre tentatives ont été faites pour remplacer cette loi par une constitution locale approuvée par la population du territoire, qui régirait les affaires internes. Bien que le Congrès des États-Unis ait autorisé l'adoption d'une constitution locale en 1976 en vertu de la Public Law 94-584, aucune de ces quatre tentatives n'a abouti.

5. Comme indiqué dans un précédent rapport, la cinquième Assemblée constituante a adopté, le 26 mai 2009, un projet de constitution des îles Vierges américaines à la majorité des deux tiers. Le texte de ce projet de 27 pages, soumis au Gouverneur le 31 mai 2009, comprend un préambule et 19 articles, qui portent notamment sur les sujets suivants : charte des droits; principes, branches et subdivisions du Gouvernement; ressortissants des îles Vierges américaines; suffrage et élections; éducation; jeunes; impôts, finances et commerce; développement économique; santé publique, sécurité et protection sociale; culture; protection de l'environnement; référendums et révocation d'élus; création d'une commission

consultative du statut politique. Pour tout complément d'information, on se reportera aux documents de travail antérieurs.

6. Le 26 février 2010, le Président des États-Unis a soumis le projet de constitution au Congrès, en souscrivant aux conclusions du Ministère de la justice selon lesquelles plusieurs éléments du texte appelaient analyse et observations, à savoir : a) l'absence de reconnaissance explicite de la souveraineté des États-Unis et de la primauté du droit fédéral; b) les dispositions relatives à une consultation électorale spéciale sur le statut territorial des îles Vierges américaines; c) les dispositions conférant des avantages juridiques à certains groupes définis par le lieu et la date de naissance ou la durée de la résidence ou l'ascendance; d) les conditions de résidence requises pour l'exercice de certaines fonctions; e) les dispositions garantissant la représentation de certaines zones géographiques au plan législatif; f) les dispositions relatives aux eaux territoriales et aux ressources marines; g) la formulation imprécise de certaines dispositions prévues dans la Charte des droits du projet de constitution; h) la nécessité d'abroger certaines lois fédérales en cas d'adoption du projet de constitution; et i) l'effet de l'action ou de l'inaction du Congrès sur le projet de constitution.

7. Le 11 septembre 2012, le Gouverneur a promulgué la loi n° 7386 portant création et convocation d'un organe dénommé cinquième Assemblée de révision, comprenant les 30 représentants élus à la cinquième Assemblée constituante et cinq avocats. La cinquième Assemblée de révision s'est réunie le 1^{er} octobre pour ratifier et adopter avant le 31 octobre, à la majorité des deux tiers de l'ensemble des représentants, une version finale du projet de constitution révisé de façon à tenir compte des neuf points relevés par le Gouvernement des États-Unis (voir par. 6 ci-dessus). Selon les dispositions de ladite loi, si la cinquième Assemblée de révision convient, dans les délais impartis, d'une proposition de projet de constitution révisé, son président devra soumettre celle-ci au Gouverneur et au Président des États-Unis. Si le texte n'est pas adopté, la cinquième Assemblée constituante aussi bien que la cinquième Assemblée de révision seront dissoutes et l'Assemblée législative des îles Vierges américaines aura pleine compétence pour s'occuper de la constitution du territoire. Comme indiqué dans de précédents documents de travail, les résultats de la cinquième Assemblée de révision demeuraient néanmoins nébuleux et sources de controverses. Dans son discours de janvier 2013 sur l'état du territoire, le Gouverneur a exprimé l'espoir que le territoire trouverait « les moyens et le courage nécessaires pour passer de la loi organique à une Constitution pour les îles Vierges ».

8. Selon la Puissance administrante, en mars 2016, le Bureau des affaires insulaires du Département de l'intérieur a accordé à l'université des îles Vierges une subvention de 250 000 dollars pour créer un Bureau de l'autodétermination et du développement constitutionnel. En collaboration avec le Comité de commémoration du centenaire (dont la fonction est d'élaborer des projets et de s'occuper des préparatifs en vue de la célébration en 2017 du centième anniversaire du transfert des îles Vierges du Danemark aux États-Unis) et d'autres parties prenantes du territoire, le Bureau examine la question de l'autodétermination. Outre l'appui qu'il doit apporter aux activités de la Commission, il a essentiellement pour tâche de s'occuper d'aspects tels que le statut politique, les moyens de sensibiliser à la question constitutionnelle, la recherche-développement et l'éducation publique universelle.

II. Budget

9. Dans son discours du 30 janvier 2017 sur l'état du territoire, le Gouverneur a décrit les principales améliorations à apporter aux finances, à la gestion et aux infrastructures. Il a fait observer que, si l'économie du territoire était plus forte que jamais et en expansion, le secteur public connaissait des problèmes de trésorerie qu'il fallait régler. Il a présenté à la trente-deuxième Assemblée législative un plan quinquennal pour éliminer les déficits structurels d'ici à 2021, qui avait déjà été présenté à la trente et unième Assemblée législative, et a prié instamment les sénateurs d'adopter les réformes proposées. Il a également évoqué les projets du Comité de la commémoration du centenaire du transfert, parmi lesquels figuraient des discours, des défilés, des fêtes de rue, des concerts, des foires artisanales et des manifestations culturelles.

10. Le 27 mai 2016, le Gouverneur a soumis à l'Assemblée législative un projet de budget de l'exécutif pour 2017. Le montant total du budget du Gouvernement des îles Vierges américaines s'élève à 1,35 milliard de dollars pour l'exercice budgétaire 2017, couvrant les dépenses courantes de l'année et le service de la dette. Il est financé à hauteur de 1,16 milliard de dollars par des recettes locales auxquelles s'ajoutent 193,5 millions de dollars de subventions fédérales. Les recettes locales, qui servent à financer les dépenses et le service de la dette proviennent à hauteur de 844,9 millions de dollars du Fonds général, les autres recettes locales représentant 112,8 millions de dollars et les crédits non soumis à approbation annuelle 203,4 millions de dollars. Les 844,9 millions de dollars de dépenses prévues au titre du Fonds général – le principal budget de fonctionnement du Gouvernement – se répartissent en 715,5 millions de dollars pour les ministères et organismes de l'exécutif, 60,9 millions de dollars pour le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire et 68,5 millions pour le service de la dette à long terme (obligations indexées sur la taxe sur les ventes brutes).

11. Depuis sa présentation, le projet de budget pour l'exercice 2017 a été fortement fragilisé par la décision des trois instituts de notation des obligations des collectivités locales – Moody's Investment Services, Standard & Poor's Global Ratings et Fitch Ratings – d'abaisser la note de diverses obligations gouvernementales des îles Vierges américaines, désormais considérées comme de catégorie spéculative. Pour justifier leur décision, les agences de notation ont fait valoir les inquiétudes croissantes suscitées par une situation économique dégradée, la baisse tendancielle des subventions « cover-over » et des recettes fiscales, le recours continu à l'émission de titres de la dette à long terme pour financer les déficits de fonctionnement et des engagements de retraite largement non provisionnés. Selon la Puissance administrante, l'administration de M. Mapp a élaboré un plan quinquennal de réduction du déficit qui associe diverses initiatives génératrices de recettes à des mesures d'austérité. Ce plan devrait permettre de combler le déficit budgétaire prévu pour 2018 et les exercices ultérieurs, ainsi que le défaut de provision des engagements au titre des retraites.

III. Situation économique

A. Généralités

12. D'après le Bureau de recherche économique des îles Vierges américaines, les indicateurs macroéconomiques pour 2016 montrent que l'économie du territoire sort de la forte contraction provoquée par la récession et aggravée par la fermeture de la raffinerie de pétrole, mais que le relèvement est lent, inférieur à la moyenne et inégal. Sur le marché du travail, on a dénombré en moyenne 37 613 emplois salariés non agricoles au premier semestre de l'exercice, soit à peine moins que les 37 894 emplois recensés pour la même période en 2015. Le taux de chômage dans le territoire a baissé de 1,9 point par rapport à son pic de 13,4 % au cours de l'exercice budgétaire 2012 pour s'établir à une moyenne de 11,5 % au premier semestre de 2016, son niveau le plus bas depuis avril 2012. Toutefois, selon la Puissance administrante, cette amélioration serait attribuable non seulement aux chômeurs qui trouvent du travail, mais aussi aux personnes qui arrêtent d'en chercher par découragement.

13. Selon la Puissance administrante, la légère amélioration de l'économie constatée actuellement est appelée à se poursuivre grâce, principalement, à la contribution du tourisme, du secteur manufacturier et du secteur du bâtiment. En outre, plusieurs projets actuellement mis en œuvre par le Gouvernement pour améliorer le réseau routier, l'infrastructure énergétique et le traitement des eaux usées soutiendront l'activité. Toutefois, selon la Puissance administrante, un fort redressement de la demande du secteur privé, notamment des dépenses de consommation et d'investissement, est nécessaire pour que la reprise s'accélère et que l'économie retrouve son niveau de croissance d'avant la récession.

14. Les indicateurs économiques généraux du premier semestre de 2016 étaient mitigés par rapport à la même période de l'année précédente. Le 14 décembre 2016, le Bureau de recherche économique a publié les chiffres estimatifs du produit intérieur brut (PIB) pour 2015 ainsi que du PIB et des rémunérations par branche d'activité pour 2014. D'après ces estimations, après avoir décliné quatre années de suite, l'économie du territoire est repartie en 2015, avec une croissance du PIB réel de 0,2 % contre une chute de 1,0 % en 2014.

B. Tourisme

15. Les districts de Saint-Thomas et Saint-John ont enregistré une baisse inférieure à 1 % des arrivées de touristes par avion au premier semestre de l'exercice 2016 (326 632 visiteurs contre 327 636 en 2015). Le district de Sainte-Croix, quant à lui, a connu une forte augmentation (9,2 %) des arrivées par avion, qui sont passées à 77 244, contre 70 737 en 2015. En revanche, le nombre de croisiéristes faisant escale à Saint-Thomas et à Saint-John a diminué de 2 %, s'établissant à 1 155 741 contre 1 132 368. Sainte-Croix a également vu diminuer le nombre de touristes débarquant sur ses côtes, qui sont passés de 121 344 durant l'année budgétaire 2015 à 109 869.

C. Activités manufacturières et bâtiment

16. D'après le Bureau de recherche économique des îles Vierges américaines, 607 personnes en moyenne étaient employées dans le secteur manufacturier au premier semestre de l'exercice 2016, contre 611 à la même période de l'année précédente, soit une perte d'emplois minime de moins de 1 %. Parmi les entreprises de ce secteur, on trouve des fabricants, des producteurs de béton, des distilleries et des artisans. Leurs effectifs sont en moyenne de 20 personnes.

17. D'après la Puissance administrante, le 31 décembre 2015, le Gouverneur a promulgué un accord d'exploitation entre le Gouvernement des îles Vierges américaines et Limetree Bay Terminals, filiale d'ArcLight Capital Partners, pour la vente de l'ancien site d'Hovensa à Sainte-Croix, qui avait été ratifié par la trente et unième Assemblée législative. Le terminal de stockage d'hydrocarbures de Limetree Bay Terminals a été inauguré le 12 septembre 2016. La société vise une capacité maximale de stockage de 32 millions de barils. Les 13 millions de barils stockés à l'heure actuelle sont pour la plupart achetés par Sinopec et Freepoint Commodities, une autre filiale d'ArcLight partner. Limetree devrait embaucher 80 salariés dans un premier temps, dont 80 % de résidents de Sainte-Croix. Selon le Bureau de recherche économique, la compagnie étudie la possibilité de redémarrer des activités de raffinage, bien qu'à une plus petite échelle.

18. Selon le Bureau de recherche économique, depuis la fermeture de la raffinerie en 2012, c'est la production de rhum qui domine le secteur manufacturier du territoire. Celui-ci compte deux distilleries qui produisent au total près de 110 millions de litres de rhum par an. Le rhum produit sur le territoire est exporté vers les États-Unis principalement en vrac, et vendu à des embouteilleurs locaux et régionaux qui le commercialisent ensuite sous diverses marques. Durant le premier semestre de l'exercice 2016, 30 800 litres de rhum ont été expédiés, contre 36 604 litres durant la même période de 2015.

D. Commerce, transports et services d'utilité publique

19. Le réseau routier des îles Vierges américaines s'étend sur environ 1 250 kilomètres. De plus, le territoire possède un des meilleurs ports naturels en eau profonde des Caraïbes, dont l'emplacement le long du passage d'Anegada est stratégique car il constitue la principale voie maritime empruntée par les navires à destination du canal de Panama. Les îles Vierges disposent de cinq embarcadères-débarcadères principaux, à même d'accueillir des bateaux de croisière et des navires de guerre. Trois de ces installations, à savoir South Shore, Gallows Bay et Frederiksted, sont situées sur l'île de Sainte-Croix. Les deux autres se trouvent sur l'île de Saint-Thomas, précisément à Crown Bay, et sont exploitées respectivement par l'Administration portuaire des îles Vierges, organisme public semi-autonome, et la West Indian Company, société locale des îles Vierges américaines.

20. La Régie des eaux et de l'électricité a poursuivi ses efforts visant à diversifier ses produits énergétiques et à moderniser ses infrastructures, ce qui a permis de réduire le coût de l'électricité pour les clients commerciaux et résidentiels. Les îles Vierges américaines autorisent le comptage net pour les ressources distribuées en îlots et une puissance distribuée d'électricité photovoltaïque de 15 MW couvre désormais 13 % de la demande à l'heure de pointe de la mi-journée. Le territoire

possède également deux unités de production d'électricité photovoltaïque à visée commerciale, chacune d'une puissance d'environ 4 MW, à Estate Donoe sur Saint-Thomas et Estate Spanish Town sur Sainte-Croix. Deux unités de 3 MW sont actuellement en construction.

21. En 2013, la Régie a lancé un projet de 150 millions de dollars visant à remplacer par du propane le fioul résiduel et le gazole utilisés comme carburant dans ses centrales électriques, afin de réduire de 30 % les coûts liés à l'importation de carburant. Ces dernières années, les surcoûts liés à l'approvisionnement en carburant ont fait grimper le prix moyen de l'électricité payé par le consommateur à 50 cents le kilowattheure, soit cinq fois plus qu'aux États-Unis.

22. En avril 2016, la Régie a commencé à utiliser le propane à la centrale d'Estate Richmond sur Sainte-Croix. Une fois les tests et autres procédures préalables achevés, l'usine commencera à faire fonctionner ses unités de production rénovées aux gaz de pétrole liquéfiés. En novembre 2016, le processus de mise en service a débuté à la centrale de Randolph Harley sur Saint-Thomas. Dans ses unités de production d'électricité, trois types de carburant peuvent désormais être utilisés : pétrole, propane et gaz naturel. L'utilisation de gaz de pétrole liquéfié devrait se traduire par une réduction de 30 % des frais de fonctionnement de la centrale pour les contribuables.

23. En matière de communications, le territoire compte quelque 59 000 abonnés au téléphone, 8 700 hôtes Internet (ordinateurs directement connectés à Internet) et plusieurs chaînes de radio et de télévision.

E. Agriculture et pêche

24. Par le passé, la canne à sucre et, dans une moindre mesure, le coton constituaient les principales sources de revenu du territoire. Aujourd'hui, la production agricole est très faible et principalement orientée vers les cultures fruitières et maraîchères ainsi que l'élevage.

25. Selon la Puissance administrante, le Département de l'agriculture du territoire a introduit une demande de subventions afin de lancer un programme intitulé « De la ferme à l'école » et à assurer aux bénéficiaires du Programme d'aide supplémentaire à l'alimentation l'accès aux marchés de producteurs locaux. Si sa demande est acceptée, le Département mettra en place les moyens nécessaires pour augmenter la proportion de produits locaux servis dans les cantines scolaires. Il s'attachera également à forger des partenariats avec les services de l'alimentation et de la nutrition du Département de l'agriculture des États-Unis et le Département des services sociaux des îles Vierges pour organiser, à l'intention d'un petit groupe d'agriculteurs concernés, un programme de formation sur les modalités d'utilisation des lecteurs de carte, notamment pour smartphone, du système de transfert électronique de prestations, ce qui permettrait aux agriculteurs et pêcheurs locaux d'avoir accès au Programme d'aide supplémentaire à l'alimentation.

IV. Situation sociale

A. Emploi

26. Selon le Bureau des statistiques du travail des îles Vierges américaines, la population active civile occupée comptait 42 752 personnes au premier semestre de l'exercice budgétaire 2016, dont 19 378 à Sainte-Croix et 23 343 à Saint-Thomas et Saint-John, soit une augmentation de 2,3 % par rapport aux 41 802 personnes occupées au cours de la période correspondante en 2015. Le taux de chômage dans le territoire s'établissait à 11,5 % (11,4 % à Sainte-Croix et 11,5 % à Saint-Thomas et Saint-John). Il s'entend du pourcentage de personnes en recherche active d'emploi. En 2016, le salaire moyen annuel s'établissait à 39 258 dollars dans le territoire (34 088 dollars dans le secteur privé et 52 572 dollars dans le secteur public). Les emplois dans le secteur public représentent 29 % du total des emplois non agricoles.

27. Suite à un projet géré par le Bureau de recherche économique ayant fait l'objet d'une publication le 25 mars 2016 (proposition portant sur la norme d'autosuffisance et l'effet du salaire minimum dans les îles Vierges américaines), le Gouverneur a promulgué la loi n° 31-0236 le 23 mars 2016, aux termes de laquelle le salaire horaire minimum en vigueur dans le territoire devait passer à 8,35 dollars dans les 90 jours, à 9,25 dollars d'ici à janvier 2017 et à 10,50 dollars d'ici à janvier 2018. Le territoire a ainsi rejoint les 29 États et le District of Columbia qui ont instauré un salaire minimum d'un montant supérieur à celui du salaire minimum fixé au niveau fédéral, actuellement de 7,25 dollars. Selon une étude d'impact réalisée par le Bureau de recherche économique, 14 416 travailleurs, soit environ 37 % de la population active du territoire, devraient bénéficier d'une augmentation de salaire grâce à l'adoption de cette loi.

B. Éducation

28. Dans les îles Vierges américaines, la scolarité est gratuite et obligatoire pour tous les enfants de 5 à 16 ans. Le Département de l'éducation compte une agence d'éducation à l'échelle du territoire et deux agences d'éducation locales, l'une pour les districts de Saint-Thomas et Saint-John et l'autre pour le district de Sainte-Croix. Il y a deux lycées et trois collèges dans chaque district, les districts de Saint-Thomas et Saint-John comptant par ailleurs neuf écoles élémentaires et le district de Sainte-Croix, huit. Pour l'année scolaire 2015/16, 13 806 élèves étaient inscrits dans un établissement scolaire, selon des données officielles (6 561 dans le district de Sainte-Croix et 7 245 dans les districts de Saint-Thomas et Saint-John). L'Université des îles Vierges américaines accueille un effectif total de 2 500 étudiants suivant un cursus à temps plein ou à temps partiel sur ses deux campus, situés respectivement sur les îles de Saint-Thomas et de Sainte-Croix.

29. Selon la Puissance administrante, au cours de l'année scolaire 2015/16, le Département de l'éducation a poursuivi la mise en œuvre du cadre commun de références, qui vise essentiellement à garantir les niveaux de préparation requis pour l'entrée dans l'enseignement supérieur et dans la vie active, ainsi que du dispositif d'amélioration de l'efficacité du personnel. Ce référentiel et ce dispositif ont été élaborés, respectivement, pour favoriser la réussite scolaire et améliorer la qualité de l'enseignement. Les trois domaines prioritaires définis par les autorités du

territoire sont : la réussite scolaire, la culture et l'environnement institutionnels et l'efficacité du personnel. Le respect des niveaux de préparation requis pour l'entrée dans l'enseignement supérieur et dans la vie active doit permettre à tous les étudiants de se retrouver sur un pied d'égalité, à l'échelle du territoire et du monde. Les objectifs sont fixés en termes de savoir et de savoir-faire et les étudiants sont censés les avoir atteints à la fin de chaque année d'étude.

C. Santé publique

30. Le Département de la santé du territoire administre des établissements médicaux à Saint-Thomas, Saint-John et Sainte-Croix. Il administre également un établissement de soins de longue durée sur l'île de Saint-Thomas. Parmi ses services décentralisés figurent des services d'éducation, de prévention et de soins, qui sont fournis par l'intermédiaire de dispensaires et de subdivisions se consacrant à des domaines tels que la santé maternelle et infantile, la planification familiale, l'hygiène du milieu, les infections sexuellement transmissibles, le VIH et la tuberculose ainsi que la santé mentale et la toxicomanie. Le Département administre 33 centres d'activités et 16 programmes fédéraux, sous l'égide du Bureau du Commissaire et des divisions chargées des questions budgétaires, des services d'appui, des services de santé publique, des activités de promotion de la santé et des statistiques.

31. Au 29 novembre 2016, le Département de la santé avait fait état de 807 cas confirmés d'infection à virus Zika dans les îles Vierges américaines. Il a également annoncé qu'il s'était préparé à l'éventualité de nouveaux cas et qu'il avait pris des mesures pour informer la population sur les précautions à prendre contre les piqûres de moustique pour éviter la propagation du virus. Selon la Puissance administrante, les mesures d'information et de sensibilisation prises par le Département pour prévenir la propagation du virus ont suscité des éloges. Les Centers for Disease Control and Prevention se sont inspirés des activités menées par le Département et des modèles de collaboration mis en place par celui-ci pour élaborer un manuel à l'intention des États sur le continent. Il convient également de noter que l'équipe chargée de ces activités de prévention, de sensibilisation et d'éducation, dont les membres sont issus des îles Vierges américaines et des Centers for Disease Control and Prevention, a été invitée à présenter, lors de conférences, les activités qu'elle a menées dans le territoire, et qu'elle a été sollicitée pour publier des articles.

D. Criminalité et prévention

32. Dans son discours de 2016 sur l'état du territoire, le Gouverneur a indiqué qu'une évaluation approfondie de l'ensemble des opérations de maintien de l'ordre du territoire avait été menée et que les résultats de l'évaluation des services de police et de tous les autres services de maintien de l'ordre avaient été publiés. Il a constaté que le nombre de faits de délinquance violente demeurait intolérablement élevé, déclarant qu'il était impératif de mettre en place une stratégie plus globale pour lutter contre la criminalité. Le Gouvernement a renforcé ses activités de recrutement et acquis de nouvelles ressources techniques, notamment des technologies d'enquête. Le Gouverneur a également annoncé que la police de New York avait accepté de former les officiers de police du territoire à l'Académie de police de New York.

33. Selon la Puissance administrante, les services de police des îles Vierges établiront des partenariats avec la population (comme la Citizen Integration Team et le Project Peace Initiative) pendant l'exercice 2016/17. Ils entreront en contact avec le réseau national pour des communautés sûres (National Network for Safe Communities) et mettront en œuvre les stratégies de ce réseau à brève échéance. Ils procéderont à l'identification des délinquants, en ciblant les groupes marginaux et en appliquant des stratégies d'intervention spécifiques et ciblées pour appréhender les individus concernés. En outre, ils appuieront les initiatives de réadaptation dans l'espoir de dissuader la récidive et de proposer d'autres options aux personnes impliquées dans des activités criminelles.

V. Protection de l'environnement et préparation aux catastrophes

34. En décembre 2015, l'Agence territoriale de gestion des situations d'urgence des îles Vierges a mené pour la première fois un exercice d'intervention maritime de grande envergure afin de tester les capacités de premier intervenant en cas d'incident majeur en mer. L'exercice a été conduit à Pillsbury Sound, l'étendue d'eau séparant Saint-Thomas et Saint-John. Dans le scénario envisagé, une explosion se produisait à bord d'un ferry transportant 60 passagers se rendant en excursion à Saint-John. L'évaluation des premiers intervenants et des responsables de gestion des situations d'urgence a porté sur les éléments suivants : gestion des incidents sur le terrain, opérations de recherche et de sauvetage maritimes, communications, gestion du Centre d'opérations d'urgence, protection et sécurité sur le terrain, triage et traitements préhospitaliers, et moyens supplémentaires disponibles pour dispenser des soins médicaux. Plus de 20 organismes fédéraux et locaux ont participé à cet exercice.

35. En mars 2016, la première équipe d'intervention d'urgence composée de lycéens a terminé la séance de formation dispensée par l'Agence en partenariat avec l'école de secourisme de Sainte-Croix. Trente-trois lycéens de la Saint Croix Educational Complex High School se sont portés volontaires pour rejoindre les rangs de l'équipe et suivent actuellement une formation dans les domaines suivants : premiers secours en cas de catastrophe, sécurité incendie et lutte contre les incendies, opérations de recherche et sauvetage de routine, opérations médicales et organisation des équipes en cas de catastrophe. Dans le cadre du programme, les lycéens ont suivi une formation en réanimation cardiopulmonaire et ont reçu un certificat de l'American Heart Association.

36. Le 16 octobre 2015, le Gouverneur a signé un décret visant à préparer le territoire aux effets des changements climatiques. Ce texte prévoit le lancement d'une initiative de lutte contre les changements climatiques au niveau territorial et facilite une coopération étroite entre l'administration fédérale, le gouvernement du territoire, le secteur privé, la société civile et l'ensemble de la population.

37. Le décret porte création d'un conseil des îles Vierges américaines spécialisé dans les changements climatiques, qui servira de mécanisme de coordination, bénéficiera de l'entière collaboration des institutions et instruments publics et travaillera avec des organismes locaux et fédéraux, des établissements d'enseignement et de recherche ainsi qu'avec le secteur privé et les organismes à but non lucratif. Le conseil chargera également une institution publique ou un

réseau d'institutions, selon les besoins, de l'hébergement et de la gestion des données et outils nécessaires à la prise de décisions portant sur l'information et l'adaptation aux changements climatiques. En outre, il prendra les dispositions nécessaires à la création d'un portail Internet permettant d'intégrer l'ensemble de ces données.

38. Selon la Puissance administrante, en mars 2016, le Bureau des affaires insulaires du Département de l'intérieur des États-Unis a attribué une subvention de 828 050 dollars aux îles Vierges américaines pour soutenir et stimuler les initiatives visant à élaborer une solide stratégie multisectorielle d'adaptation aux changements climatiques ainsi qu'un cadre coordonné permettant de réaliser ses objectifs. Cette subvention permettra de financer pendant deux ans cinq postes à plein temps dans le cadre des projets mis en place et de couvrir pendant un an les dépenses de fonctionnement directes.

VI. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux

39. Les îles Vierges américaines sont membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Le territoire est doté du statut d'observateur auprès de l'Association des États de la Caraïbe et de l'Alliance des petits États insulaires, laquelle milite pour une action plus décisive face aux problèmes environnementaux, y compris les changements climatiques. Selon les renseignements communiqués par la Puissance administrante, en 2009, les îles Vierges américaines ont été admises comme gouvernement territorial doté du statut d'observateur auprès de l'Organisation des États des Caraïbes orientales.

40. Les îles Vierges britanniques et les îles Vierges américaines s'emploient avec succès à renforcer leurs liens dans les domaines d'intérêt mutuel depuis la septième réunion du Conseil interîles Vierges, qui s'est tenue le 2 septembre 2016 à Saint-Thomas. Le Premier Ministre et Ministre des finances des îles Vierges britanniques et le Gouverneur des îles Vierges américaines ont demandé à leurs délégations respectives de faire rapport au Conseil et de continuer à recenser les domaines pour lesquels un intérêt commun existe. Au cours de la réunion, les comités permanents ont présenté des rapports sur le maintien de l'ordre, la navigation de plaisance et la pêche sportive, la préservation de la culture, le tourisme, l'énergie et les services de distribution, la santé, la préparation commune et l'assistance mutuelle face aux catastrophes et l'éducation. Les participants ont également fait le point des progrès accomplis concernant la coopération pour la délivrance de permis de travail aux musiciens des îles Vierges britanniques.

VII. Statut futur du territoire

A. Position du gouvernement du territoire

41. L'état des pourparlers concernant le statut futur des îles Vierges américaines est présenté à la section I.

B. Position de la Puissance administrante

42. Dans la lettre qu'il a adressée le 2 novembre 2006 au représentant des Samoa américaines à la Chambre des représentants des États-Unis, le Secrétaire d'État adjoint aux affaires législatives a présenté la position du Gouvernement des États-Unis et expliqué que la question des relations politiques entre les territoires insulaires et l'Administration fédérale était d'ordre interne et non du ressort du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Selon lui, le Comité n'était aucunement habilité à modifier les relations entre les États-Unis et ces territoires, ni mandaté pour engager des négociations avec les États-Unis sur le statut de ces territoires. De plus, la Charte des Nations Unies lui faisant obligation de fournir régulièrement à l'Organisation des renseignements statistiques et d'autres renseignements techniques relatifs aux conditions économiques et sociales et à l'instruction dans les territoires non autonomes, l'Administration fédérale communiquait tous les ans au Comité spécial des informations actualisées sur les territoires des États-Unis afin de manifester son souci de coopérer en tant que Puissance administrante et pour corriger toute erreur qui aurait pu se glisser dans les renseignements que le Comité spécial aurait pu recevoir d'autres sources.

43. Selon la Puissance administrante, le Secrétaire adjoint chargé des territoires insulaires au Département de l'intérieur des États-Unis a organisé, le 23 février 2016, une table ronde à Washington sur la question de l'autodétermination des îles Vierges américaines, des Samoa américaines et de Guam. Parmi les participants se trouvaient des experts des territoires et des responsables du Département de l'intérieur et du Département d'État des États-Unis, qui ont dressé, à l'intention des décideurs politiques fédéraux, mais aussi des nouvelles générations, un tableau actualisé concernant le statut de l'autodétermination dans chacun des territoires et les droits à l'autodétermination de ceux-ci, au regard du droit fédéral et du droit international. Ils ont réaffirmé la position de la Puissance administrante, selon laquelle, en vertu de la Constitution des États-Unis, seul le Congrès des États-Unis dispose des pleins pouvoirs pour abroger ou adopter toutes règles et dispositions se rapportant aux territoires. Ils ont également rappelé que, selon la politique de la Puissance administrante, les territoires ont trois options distinctes pour exercer l'autodétermination : maintien du statut territorial, acquisition du statut d'État, indépendance.

VIII. Décisions prises par l'Assemblée générale

44. Le 6 décembre 2016, l'Assemblée générale a adopté la résolution 71/118 sans l'avoir mise aux voix, en se fondant sur le rapport du Comité spécial sur ses travaux de 2016 (A/71/23) et sur la recommandation ultérieure de la Quatrième Commission. Dans cette résolution, l'Assemblée :

a) A réaffirmé le droit inaliénable du peuple des îles Vierges américaines à l'autodétermination, conformément à la Charte des Nations Unies et à sa résolution 1514 (XV) contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;

b) A également réaffirmé que, s'agissant de la décolonisation des îles Vierges américaines, le principe de l'autodétermination est incontournable et qu'il

constitue aussi un droit fondamental consacré par les conventions pertinentes relatives aux droits de l'homme;

c) A en outre réaffirmé qu'en fin de compte, c'était au peuple des îles Vierges américaines lui-même qu'il appartenait de déterminer librement son futur statut politique, conformément aux dispositions applicables de la Charte, de la Déclaration et de ses résolutions pertinentes et, à cet égard, a demandé à la Puissance administrante d'agir en coopération avec le gouvernement du territoire et les organes compétents du système des Nations Unies pour mettre au point des programmes d'éducation politique dans le territoire afin de faire prendre conscience à la population de son droit à l'autodétermination, compte tenu des différents statuts politiques légitimes envisageables sur la base des principes clairement définis dans sa résolution 1541 (XV) et ses autres résolutions et décisions pertinentes;

d) S'est félicitée qu'un projet de constitution émanant du territoire ait été présenté en 2009 à l'issue des travaux de la cinquième Assemblée constituante des îles Vierges américaines et soumis pour examen à la Puissance administrante, et a prié celle-ci d'aider le gouvernement du territoire à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés dans les domaines politique, économique et social, en particulier quant à l'issue de l'Assemblée constituante interne;

e) A prié la Puissance administrante de faciliter le processus d'approbation du projet de constitution du territoire par le Congrès des États-Unis et son application, une fois qu'il aurait été approuvé sur le territoire;

f) A également prié la Puissance administrante d'aider le territoire à mettre en œuvre un programme d'éducation du public, conformément à l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte, et a invité à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance à ce territoire s'il en faisait la demande;

g) A exprimé sa préoccupation face aux conséquences défavorables que continuait d'avoir la fermeture de la raffinerie Hovensa;

h) A de nouveau demandé que le territoire, à l'instar d'autres territoires non autonomes, puisse participer aux programmes régionaux du Programme des Nations Unies pour le développement;

i) S'est félicitée de la participation active du territoire aux travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes;

j) A souligné qu'il importait que le Comité spécial soit informé des vues et des vœux du peuple des îles Vierges américaines et comprenne mieux leur situation, y compris la nature et la portée des arrangements politiques et constitutionnels existant entre les îles Vierges américaines et leur Puissance administrante;

k) A demandé à la Puissance administrante de prendre pleinement part et de coopérer sans réserve aux travaux du Comité spécial afin d'assurer l'application des dispositions de l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte ainsi que de la Déclaration et afin de donner au Comité des avis au sujet de l'application des dispositions de l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte relatives au développement de la capacité des îles Vierges américaines de s'administrer elles-mêmes, et a encouragé la Puissance administrante à faciliter l'envoi de missions de visite et de missions spéciales dans le territoire;

l) A réaffirmé qu'en vertu de la Charte, il incombait à la Puissance administrante de promouvoir le développement économique et social du territoire et

de préserver son identité culturelle, et a prié la Puissance administrante de s'employer à obtenir et utiliser efficacement toute l'assistance disponible, dans le cadre d'arrangements tant bilatéraux que multilatéraux, en vue de renforcer l'économie du territoire;

m) A pris en considération le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable, a souligné qu'il importait de stimuler le développement économique et social durable du territoire, en encourageant une croissance économique soutenue, partagée et équitable, en ouvrant des perspectives à tous, en réduisant les inégalités, en améliorant les conditions de vie de base, en favorisant un développement social équitable pour tous et en promouvant une gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes qui contribue, notamment, au développement économique, social et humain, tout en facilitant la conservation, la régénération et la reconstitution des écosystèmes ainsi que la résilience face aux nouveaux défis, et a vivement engagé la Puissance administrante à s'abstenir de mener des activités illicites, néfastes et improductives, y compris de se servir du territoire comme paradis fiscal, qui iraient à l'encontre des intérêts du peuple du territoire;

n) A prié le territoire et la Puissance administrante de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'environnement du territoire et le préserver de toute dégradation, et a demandé de nouveau aux institutions spécialisées compétentes de continuer à surveiller l'état de l'environnement dans le territoire et de fournir une assistance à ce territoire en conformité avec leur règlement intérieur;

o) A prié le Comité spécial de poursuivre l'examen de la question des îles Vierges américaines et de lui présenter, à sa soixante-douzième session, un rapport à ce sujet ainsi que sur l'application de la présente résolution.